



# CEVOQ

Centre d'excellence sur  
le vieillissement de Québec

SOINS FORMATION RECHERCHE PROMOTION-PRÉVENTION

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale

Québec 

# L'inaptitude en GMF, un travail d'équipe

Formation continue

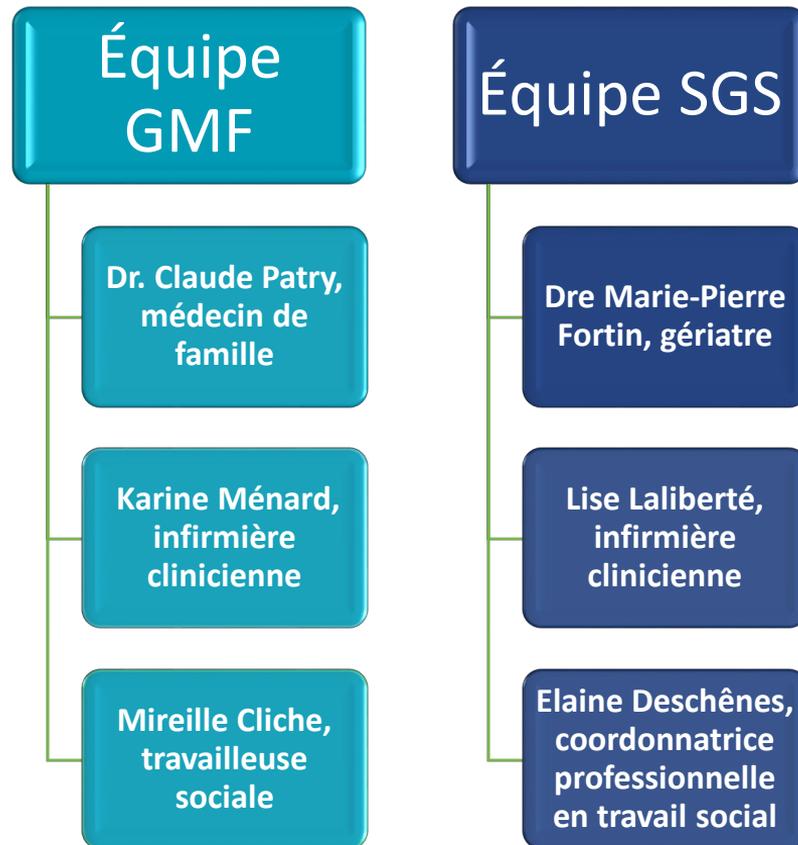
Réseau aide-mémoire (RAM)

27 janvier 2023



Nous n'avons pas de conflit d'intérêt pour cette présentation

# Conférenciers et collaborateurs à la formation





## Objectifs de la présentation

- Présenter les nouvelles dispositions légales concernant les usagers vulnérables et le nouveau cheminement clinique en matière de représentation (inaptitude) conçu pour les GMF.
- Reconnaître les indices de vulnérabilités qui justifient un besoin d'évaluation du fonctionnement social et de collaboration interdisciplinaire en GMF.
- Identifier les éléments cliniques qui justifient le référencement vers les partenaires de soutien du continuum de services (CLSC ou SGS).
- Appliquer les principes théoriques des étapes du cheminement clinique dans des situations réelles.



## Mise en contexte de la formation

Questionnements et besoins exprimés des GMF



Création d'un comité de travail



Création d'un outil de référence



Mise sur pied de la formation continue RAM



## Outil de référence interdisciplinaire en matière d'inaptitude et de besoin de représentation

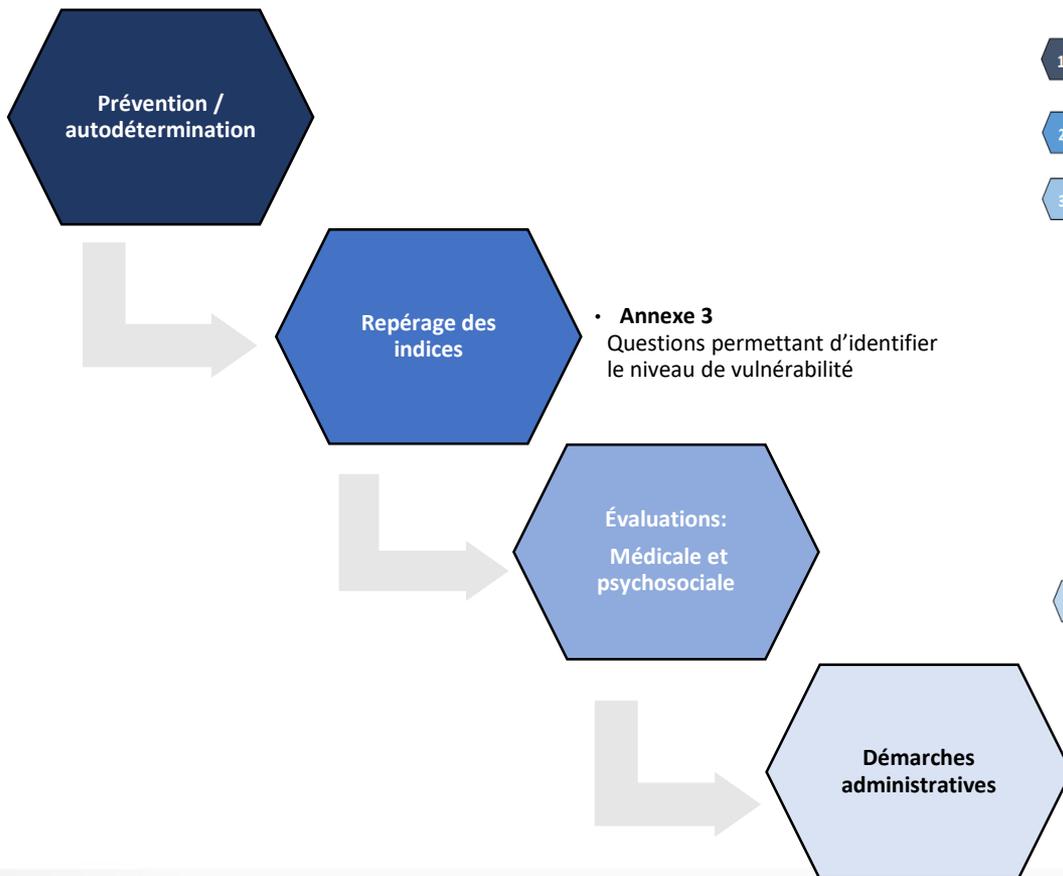
Services de proximité en GMF

Centre intégré universitaire  
de santé et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale



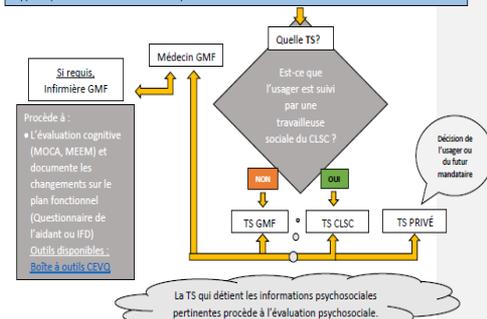
Québec 

# Cheminement clinique interdisciplinaire - GMF



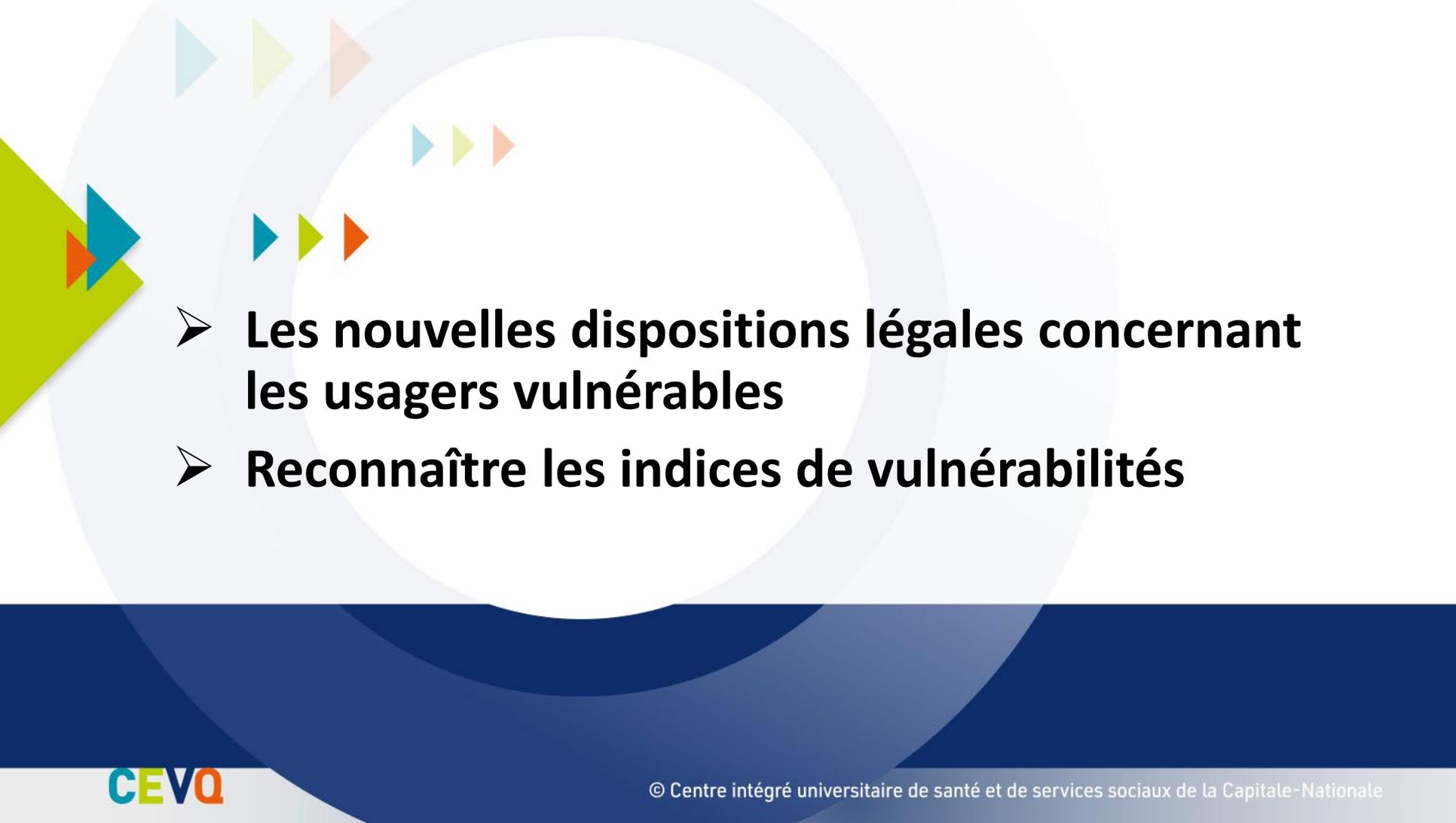
• **Annexe 3**  
Questions permettant d'identifier le niveau de vulnérabilité

- 1** **Prévention / autodétermination**  
Informar sur l'importance de la planification de l'avenir (mandat, testament, procuration, DMA etc.).
- 2** **Repérage** (voir annexe 3 pour des exemples de questions)  
Un des intervenants (infirmière, médecin, TS) repère les indices\* qui démontrent un besoin de représentation et la présomption d'incapacité.  
\* Déséquilibre entre les préjudices, les facteurs de risque, de vulnérabilité et de protection pouvant compromettre la sécurité
- 3** **Si évaluations requises** Déterminer et documenter le besoin de représentation avant de compléter les rapports (médecin et TS – actes réservés).



- 4** **Démarches**  
Lorsque les évaluations sont concluantes à procéder à l'ouverture d'une tutelle ou à une homologation de mandat de protection, la TS coordonne les démarches (incluant une orientation initiale de l'usager et sa famille vers un juriste).  
Voir les annexes 2 et 4 de l'outil de référence interdisciplinaire en matière d'un besoin de représentation

**Annexe 2** - Pas-à-pas administratif  
**Annexe 4** - Aide mémoire pour les proches

- 
- The background features a large, light blue circle with a white center. Inside this circle, there are several smaller, colorful triangles (blue, green, orange) arranged in a pattern that suggests movement or a process. On the left side, there is a large, stylized arrow pointing right, composed of overlapping shapes in green, blue, and orange.
- **Les nouvelles dispositions légales concernant les usagers vulnérables**
  - **Reconnaître les indices de vulnérabilités**



**Projet de loi 18**



**La Loi 11**

## **Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité**

- ❖ Entrée en vigueur le 1er novembre 2022.
- ❖ La loi améliore la protection offerte aux personnes en situation de vulnérabilité. Le nouveau dispositif de protection est adapté à chaque situation, et permet de valoriser l'autonomie de ces personnes, tout en tenant compte de leurs volontés et préférences, de préserver autant que possible l'exercice de leurs droits et d'encadrer davantage la gestion du patrimoine des mineurs



## **La collaboration interprofessionnelle: une force pour la personne vulnérable!**



Bien que les actes professionnels d'évaluation soient réservés aux médecins et aux travailleurs sociaux (TS), il est essentiel que les différents professionnels des GMF qui interviennent auprès de l'utilisateur soient impliqués dans ce processus clinique. Tout professionnel a la responsabilité d'acquérir les connaissances nécessaires pour guider l'utilisateur et ses proches que ce soit en matière de prévention ou en contexte d'un besoin de représentation (inaptitude).



## La prévention: une responsabilité partagée en équipe



- Tout adulte majeur;
- Personnes présentant une vulnérabilité dû à l'âge, l'isolement social et familial;
- Personne présentant un diagnostic de maladie dégénérative ou à risque d'affecter sa cognition ou son jugement (ex. : santé mentale, déficience intellectuelle).

**Diagnostic TNCM**



**INAPTITUDE**

Léger

Modéré

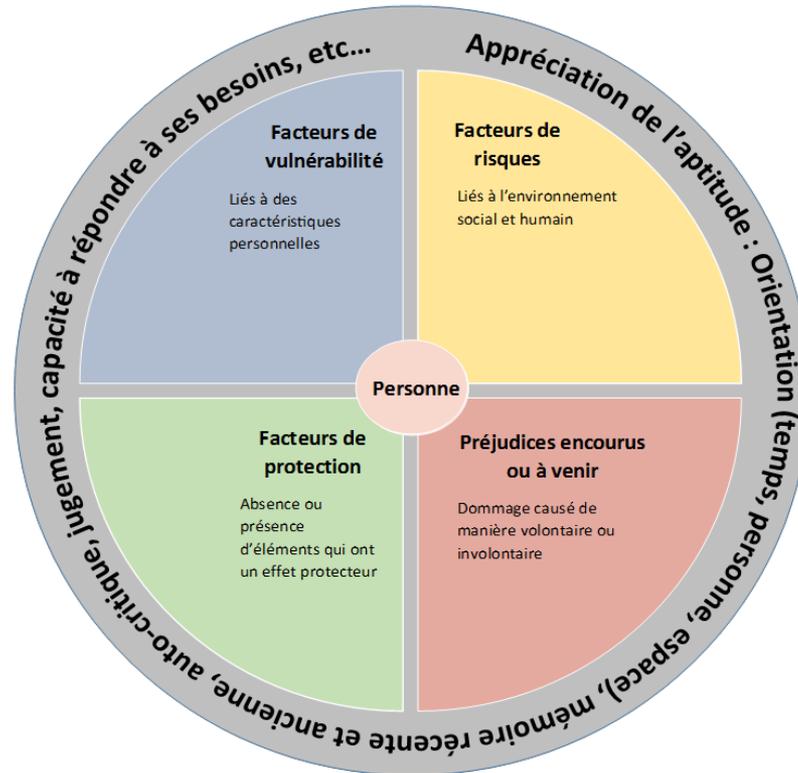
Sévère

Normalement apte

?

Inapte

# Se poser les bonnes questions pour prévenir



# Perception de l'entourage



# Le juste équilibre entre l'autodétermination et la protection





## Des mesures alternatives possibles

Le mandat domestique (ou « pouvoir de représentation »)

Le consentement substitué

Administration par un tiers

Gestion d'affaires

La procuration générale ou bancaire

La mesure d'assistance



## Une nouveauté pour le majeur apte: la mesure d'assistance



Grand-papa Roger déteste les services automatisés des entreprises avec lesquelles il fait affaire. Il arrive difficilement à parler aux agents du service à la clientèle et, lorsqu'il y parvient, il a de la difficulté à comprendre les informations données.



Tante Yvette ne comprend pas toutes les subtilités des produits financiers que lui propose son institution financière et a du mal à naviguer dans les procédures avec son assureur. Elle a l'impression de ne pas parler la même langue.



Cousine Julie manque d'énergie pour faire certains suivis administratifs depuis le début de ses traitements de chimiothérapie.



# Création de la MESURE D'ASSISTANCE

**Mesure non fondée sur l'inaptitude ou l'aptitude**  
**Doit comprendre la mesure et exprimée le souhait d'être assistée**

La personne désigne elle-même un proche de confiance.

Permet à ce proche d'agir comme intermédiaire dans ses communications/démarches (ex: service Canada, ministères..)

Ne permet pas d'agir à la place de la personne assistée (ex: de signer un contrat ou d'effectuer une transaction bancaire)

Mesure non judiciairisée (demande directement au curateur public. Pas besoin de passer au tribunal)

Pendant maximum 3 ans

Diagnostic TNCM



INAPTITUDE

Léger

Modéré

Sévère

Normalement apte

?

Inapte



## Qu'est-ce que l'inaptitude?

On parle d'inaptitude lorsqu'une personne n'a plus les capacités intellectuelles nécessaires pour **prendre soin d'elle-même, pour gérer ses biens** ou lorsqu'une limitation physique l'empêche d'exprimer sa volonté.

\*Lorsque la personne est représentée, l'exercice de ses droits civils est confié à son représentant et ses libertés de décision sont limitées. C'est donc une décision lourde de de conséquences pour la personne qui y est soumise.



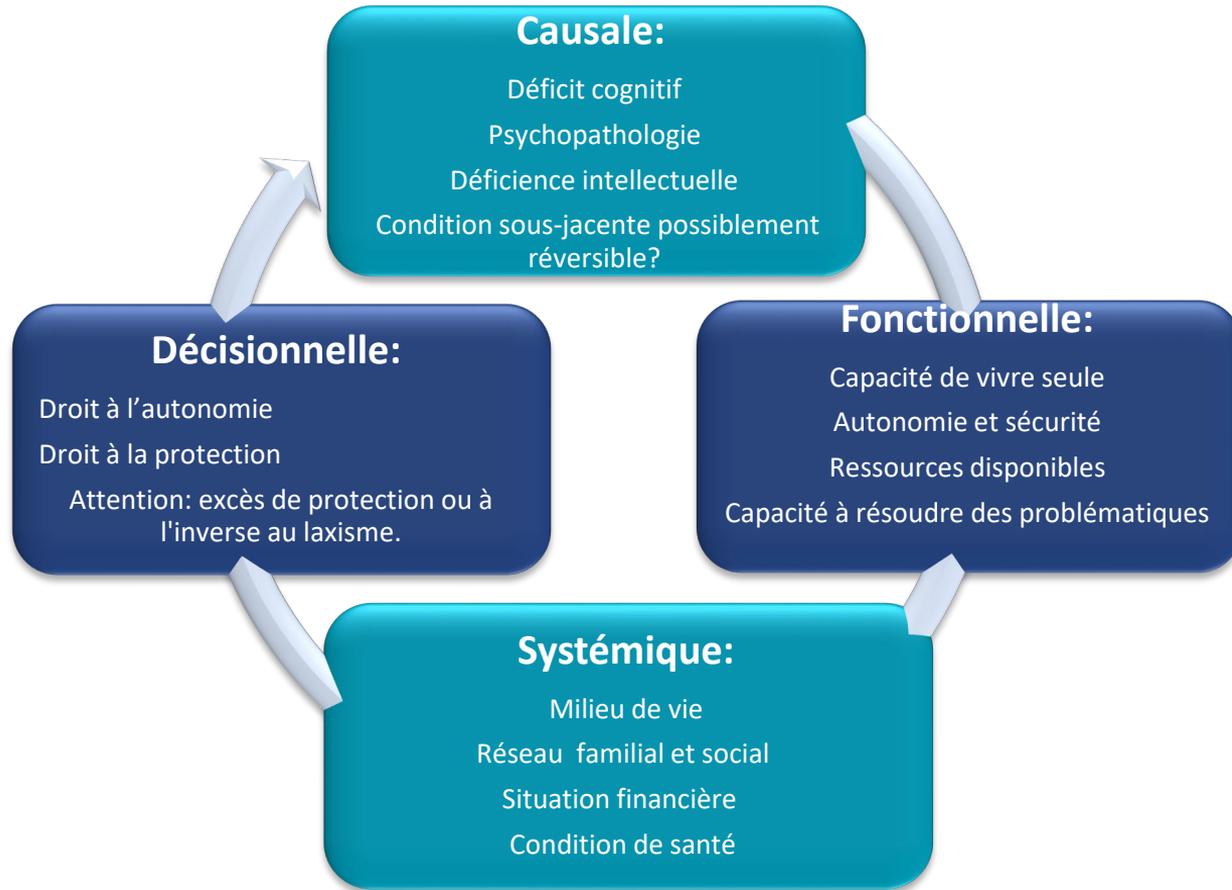
## Quelles sont les principales causes de l'inaptitude?

L'inaptitude peut être causée par :

- une déficience intellectuelle;
- un traumatisme crânien;
- un accident vasculaire cérébral (AVC);
- une maladie dégénérative (par exemple, la maladie d'Alzheimer);
- une maladie mentale.

Ainsi, un handicap physique n'est pas une cause d'inaptitude si la personne peut exprimer ses volontés.

# 4 composantes de l'analyse de l'inaptitude





# L'inaptitude et le besoin de représentation

Le besoin de représentation chez une personne inapte est la nécessité d'être représenté par une autre personne dans l'exercice de ses droits civils.

## Ce besoin de représentation peut être causé par:

- l'isolement de la personne;
- la durée de son inaptitude;
- la nature ou l'état de ses affaires;
- l'absence d'un mandat de protection ou le fait que celui-ci ne peut être homologué.



# Le MANDAT DE PROTECTION

Personne majeure **INAPTE**

Composante majeure du dispositif de protection

Document par lequel une personne exprime ses volontés et désigne une ou plusieurs personnes de confiance pour prendre soin d'elle et de ses biens en cas d'inaptitude

Deux formes : En présence de témoins (olographe) ou notarié.

## Nouveautés:

- Obligation de faire un inventaire des biens de la personne inapte
- Reddition de comptes à la personne désignée au mandat de protection. Au besoin, le Curateur public pourra être désigné pour recevoir les redditions de comptes.



# Création de la MESURE DE REPRÉSENTATION TEMPORAIRE

## Personne majeure **INAPTE**

Permet à une personne inapte d'être représentée temporairement pour un acte précis qu'elle ne peut pas exécuter.

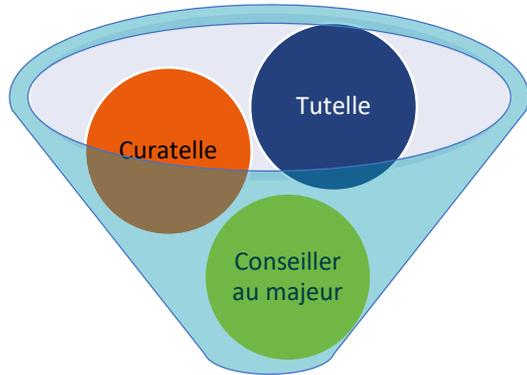
Exige un dépôt a tribunal des rapports d'évaluation médicale et psychosociale

Le Tribunal détermine le délai dans lequel le représentant doit agir.

Prend fin une fois l'acte exécuté, à l'ouverture d'une tutelle, à l'homologation du mandat, en cas de décès (personne représentée ou du représentant)

Inscription au registre public des mesures de représentation.

# De trois régimes de protection à un seul: la tutelle au majeur



Tutelle

« Lorsqu'une tutelle n'est pas modulée, la personne concernée conserve l'exercice de ses droits qui font l'objet de modulation »



# Dans le cadre d'une démarche en ouverture d'une mesure de représentation de type de tutelle

Le travailleur social doit évaluer les facultés de la personne et se prononcer sur 6 dimensions ou objets prédéfinis de la modulation:

- Le vote
- La garde
- Le pouvoir de contracter pour ses besoins ordinaires et usuels
- La signature d'un bail
- Les actes relatifs à son emploi, son art ou sa profession
- La gestion du produit de son travail



## En résumé

Aptitude  
(Mesures non judiciaires)

Mesures alternatives

Inaptitude  
(Mesures judiciaires)

Représentation  
temporaire

Mandat de protection

Tutelle privée ou  
publique

The background features a large, light blue circle with a white center. To the left, a green arrow points towards the center, with smaller blue, red, and yellow arrows following its path. Inside the large circle, there are two rows of three smaller arrows (blue, green, red) each, pointing towards the center. The bottom of the slide has a dark blue horizontal bar.

➤ **La collaboration interdisciplinaire en GMF.**



# Soins et services centrés sur la personne, ses proches et la communauté

## Clarification des rôles

Compréhension des rôles de chacun  
Mettre son savoir au profit de chacun  
Atteindre un objectif commun

## Travail d'équipe

Comprendre les principes du travail d'équipe  
Faciliteur à la contribution au travail de  
groupe

## Leadership collaboratif

Collaboration avec tout le système-client et  
les membres de l'équipe  
Collaboration visant l'évaluation des soins et  
services pour améliorer les résultats

## Résolution de conflits interprofessionnels

Maintenir une attitude  
proactive  
Participation rapide, positive  
et constructive à la gestion des  
différends

## Bien se connaître

- ❖ Connaître son rôle
- ❖ Connaître ses zones de fragilité
- ❖ Connaître le rôle des autres professionnels
- ❖ Connaître le rôle des acteurs
- ❖ Connaître les partenaires
- ❖ Connaître les zones partagées
  
- ❖ Et, lorsqu'on se connaît, la magie peut opérée

